

(1) **Epoux ou Père**  
Prénoms **Frédéric**

Nom (2) **CAPPERT**

né (3) le **15 octobre 1986**,  
à **10 heures 50**  
à **EAU (9. A)**

filo (4) de (5) **Régis, Jean CAPPERT**  
et de (5) **Elisabeth JURUI**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° **2684**  
le **15 janvier 2020**

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (7)

**MARIAGE** célébré à

le

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

12

(1) **Épouse ou Mère**  
Prénoms **Astrid, Florence**

Nom (2) **COPREAU**

née (3) le **06 mai 1983**,  
à **09 heures 20**  
à **Vellescrenes (Val-de-Marne)**

fille (4) de (5) **Michel, Georges COPREAU**  
et de (5) **Elisabeth, Nelly, Suzanne BUFFET**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° **182**  
le **21 JAN. 2020** (6)

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (7)

à heures ;

, le

L'officier de l'état civil  
Sceau

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

13

(1).....

Extrait de l'acte de décès n°.....

(2)

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1).....

Extrait de l'acte de décès n°.....

(2)

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT (1)  
Extrait de l'acte de naissance n° 7512020  
le 7 Janvier 2020

à 09 heures 56  
est né(e) (2)

Leandre CAPBERT

du sexe Masculin, à Jossigny  
(Seine et Marne)

(3).....

reconnu(e) (4) le 8 Janvier 2020 en  
mairie par son père

Délivré conforme aux registres le 8 Janvier 2020

L'officier de l'état civil  


MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°.....

(6).....

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>de</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Extrait de l'acte de naissance n° 2204  
le 28 août 2022

à 08 heures 50  
est né(e) <sup>(2)</sup> Maëlle

CAPBERT

du sexe féminin, à Jossigny  
(Seine et Marne)  
(3)

reconnu(e) <sup>(4)</sup> le 29 août 2022 par  
son père en notre mairie

Délivré conforme aux registres le 29 août 2022

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6) \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>ere</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Extrait de l'acte de naissance n° \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ heures  
est né(e) <sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

du sexe \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

(3)

reconnu(e) <sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

Extrait de l'acte de décès n°

(6) \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES <sup>(5)</sup>

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>ere</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».